

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 20 avr. 2021

Date d'édition: 27 mai 2021

Version: 4

MIG·O·MAT®

Page 1/11

Elektrolyt

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

Elektrolyt

Autres désignations:

- 50.2501600 Electrolyte MSG 52/80, LS 141/145
- 50.2501604 Electrolyte Lötstar 141/145 ab 12/2010
- 50.2527510 Electrolyte MSG 360 / 361
- 50.2520710 Electrolyte MSG 171 / MSG 175W
- 50.2517500 Electrolyte MSG 170
- 50.2520700 Electrolyte LÖTSTAR 170/ LÖTSTAR 171
- 50.2535500 Electrolyte MSG 500 / 501
- 50.4030100 Electrolyte LÖTSTAR 175/240/241/300/301
- 50.2527500 Electrolyte MSG 360/361

UFI:

2H00-60XY-H001-TUG8

n°CAS:

1310-58-3

N°CE:

215-181-3

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

electrolyte, electrolysis of distilled water

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

MIG-O-MAT Mikrofügetechnik GmbH

Werksstraße 20

57299 Burbach

Téléphone: +49 (0) 2736 4154 0

Télécopie: +49 (0) 2736 4154 99

E-mail: info@mig-o-mat.com

Site web: www.mig-o-mat.com

E-mail (personne compétente): reach@tuv sud.com

TÜV SÜD Industrie Service GmbH - Département de Service de l'environnement REACH - Westend Straße 199 - 80686 Munich Tél: +49 (0) 89 5791-3031 +49 (0) 89 5791 3031

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h: +49 (0) 89 19240

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]-:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux (<i>Met. Corr. 1</i>)	H290: Peut être corrosif pour les métaux.	Expériences tirées de la pratique/sur l'homme.
Toxicité aiguë (par voie orale) (<i>Acute Tox. 4</i>)	H302: Nocif en cas d'ingestion.	Classification minimum.
Corrosion cutanée/irritation cutanée (<i>Skin Corr. 1A</i>)	H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.	Classification minimum.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 20 avr. 2021

Date d'édition: 27 mai 2021

Version: 4

Page 2/11

MIG·O·MAT®

Elektrolyt

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



GHS05
Corrosion



GHS07
Point d'exclamation

Mention d'avertissement: Danger

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:

potassium hydroxide

Consignes en cas de risques physiques

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Consignes en cas de risques pour la santé

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Informations supplémentaires sur les dangers: -

Conseils de prudence Prévention

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Conseils de prudence Réaction

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON.

Conseils de prudence Evacuation

P502 Consulter le fabricant ou le fournisseur pour des informations relatives à la récupération ou au recyclage.

2.3. Autres dangers

Effets physico-chimiques nocifs possibles:

Aucune information disponible.

Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles:

Aucune information disponible.

Effets nocifs possibles sur l'environnement:

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

Autres effets nocifs:

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.2. Mélanges

Description:

Potasse caustique, Solution 45%

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 20 avr. 2021

Date d'édition: 27 mai 2021


Version: 4

Page 3/11

MIG·O·MAT®

Elektrolyt

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 1310-58-3 N°CE: 215-181-3	potassium hydroxide Acute Tox. 4, Skin Corr. 1A  Danger H302-H314 Valeur limite de concentration spécifique (SCL): Skin Corr. 1A; H314: $C \geq 5\%$ Skin Corr. 1B; H314: $2\% \leq C < 5\%$ Skin Irrit. 2; H315: $0,5\% \leq C < 2\%$ Eye Dam. 1; H318: $C \geq 2\%$ Eye Irrit. 2; H319: $0,5\% \leq C < 2\%$	40 - 50 pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

En cas d'inhalation:

Ne pas pratiquer de respiration bouche-à-bouche ou bouche-à-nez. Utiliser un soufflet d'insufflation ou un appareil d'assistance respiratoire.

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.

En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau:

Les brûlures par acide nécessitent des soins médicaux immédiats, faute de quoi elles se cicatrisent très mal.

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

Après contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

Protéger l'oeil non blessé.

En cas d'ingestion:

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

Consulter impérativement un médecin.

Protection individuelle du premier sauveteur:

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Eau, Mousse, Poudre d'extinction

Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau de forte puissance

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

L'eau d'extinction forme des solutions alcalines corrosives - Risque de chute!

5.3. Conseils aux pompiers

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 20 avr. 2021

Date d'édition: 27 mai 2021

Version: 4

Page 4/11

MIG·O·MAT®

Elektrolyt

5.4. Indications diverses

Le produit lui-même n'est pas combustible.
Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

Utiliser un équipement de protection personnel.
Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Procédures d'urgence:

Evacuer les personnes en lieu sûr.
Assurer une aération suffisante.

6.1.2. Pour les secouristes

Protection individuelle:

Combinaison de protection contre les substances chimiques

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

S'assurer que d'éventuelles fuites pourront être collectées (p.ex. dans des cuvettes ou bouteilles). Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention:

Liant universel

Pour le nettoyage:

Les surface contaminées doivent immédiatement être nettoyées par:
Eau

Autres informations:

Rincer abondamment avec de l'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7
Evacuation: voir rubrique 13
Protection individuelle: voir rubrique 8

6.5. Indications diverses

Éliminer immédiatement les quantités renversées.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Concevoir en règle générale tous les procédés de travail de manière à exclure les risques suivants:
Contact avec les yeux
Concevoir en règle générale tous les procédés de travail de manière à réduire autant que possible les risques suivants:
Contact avec la peau

Mesures de protection incendie:

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

Précautions pour la protection de l'environnement:

Prévoir un bassin de rétention, par exemple une fosse sans écoulement.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 20 avr. 2021

Date d'édition: 27 mai 2021

Version: 4

MIG·O·MAT®

Page 5/11

Elektrolyt

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Les standards minimaux applicables aux mesures de protection lors de la manipulation de substances de travail figurent dans le code TRGS 500.

À proximité immédiate de la zone de travail, il doit y avoir:

Douches d'urgence à disposition

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage:

Matériel adéquat pour récipients/installations: Matériau, résistant au lessivage

Matériel inadéquat pour récipients/installations: Aluminium, Zinc,

matériaux d'emballage:

Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine.

Demandes d'aires de stockage et de récipients:

Le sol doit être étanche, sans joints et non absorbant.

Prévoir un bassin de rétention, par exemple une fosse sans écoulement.

Informations sur l'entreposage commun:

Ne pas stocker ensemble avec:

Aliments pour humains et animaux

Acide fort

Classe de stockage (TRGS 510, Allemagne): 8B - Substances corrosives non combustibles

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation:

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

Observer le mode d'emploi.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Aucune donnée disponible

8.1.2. Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
potassium hydroxide n°CAS: 1310-58-3 N°CE: 215-181-3	1 mg/m ³	① DNEL salarié ② Aigu - inhalation, effets locaux
potassium hydroxide n°CAS: 1310-58-3 N°CE: 215-181-3	1 mg/m ³	① DNEL Consommateur ② Aigu - inhalation, effets locaux

8.2. Contrôle de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

8.2.2. Protection individuelle



Protection yeux/visage:

lunettes à coques

Écran de protection du visage

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 20 avr. 2021

Date d'édition: 27 mai 2021

Version: 4

MIG·O·MAT®

Page 6/11

Elektrolyt

Protection de la peau:

Modèle de gants adapté

NR (Caoutchouc naturel, Latex naturel), NBR (Caoutchouc nitrile), CR (polychloroprènes, caoutchouc chloroprène), Caoutchouc butyle

Temps de pénétration: 480 min

Épaisseur du matériau des gants: 0,5 - 0,75 mm

Matériau déconseillé:

PVA (alcool polyvinylique)

Protection respiratoire:

Une protection respiratoire est nécessaire lors de:

formation d'aérosol ou de nébulosité

Appareil filtrant (masque complet ou embout buccal) avec filtre: ABEK-P2 (à court terme)

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique: Liquide

Couleur: incolore

Odeur: sans odeur

Seuil olfactif: non déterminé

Données de sécurité

paramètre		à °C	Méthode	Remarque
pH	> 14	20 °C		alcalin
Point de fusion	≈ -26 °C			
Point de congélation	non déterminé			
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	≈ 141 °C			
Température de décomposition	non applicable			
Point éclair	non applicable			
Taux d'évaporation	non déterminé			
Température d'auto-inflammabilité	non applicable			
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	non applicable			
Pression de vapeur	non déterminé			
Densité de la vapeur	non déterminé			
Densité	≈ 1,45 g/cm ³			
Densité relative	non déterminé			
Densité apparente	non déterminé			
Solubilité dans l'eau				miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	non déterminé			
Viscosité, dynamique	5 mPa*s			
Viscosité, cinématique	non déterminé			

9.2. Autres informations

Teneur en eau 55

Teneur en solvant 0

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 20 avr. 2021

Date d'édition: 27 mai 2021

Version: 4

Page 7/11

MIG·O·MAT®

Elektrolyt

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Fort dégagement d'hydrogène possible au contact de métaux amphotères (par ex. aluminium, plomb, zinc) (Risque d'explosion!).

10.4. Conditions à éviter

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

10.5. Matières incompatibles

Métaux légers, Aluminium

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

Indications diverses

Dissout lentement l'aluminium et le zinc avec dégagement d'hydrogène.
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Nom de la substance	Informations toxicologiques
potassium hydroxide n°CAS: 1310-58-3 N°CE: 215-181-3	DL50 par voie orale: >333 - <388 mg/kg (Rat) OCDE 425

Toxicité orale aiguë:

Acute Tox. 4

Toxicité dermique aiguë:

non applicable

Toxicité inhalatrice aiguë:

non applicable

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

fortement caustique.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

fortement caustique.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales:

Aucune indication expérimentale relative à la mutagenité in vitro disponible.

Cancerogénité:

Aucune indication quant à la carcinogénicité pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction:

aucune indication expérimentale sur les effets toxiques sur la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration:

non applicable

11.2. Informations sur les autres dangers

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 20 avr. 2021

Date d'édition: 27 mai 2021

Version: 4

Page 8/11

MIG·O·MAT®

Elektrolyt

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique:

Après neutralisation, aucune toxicité n'est observée.

Estimation/classification:

Le produit est une solution alcaline. Avant de l'éliminer vers une station d'épuration il faut généralement effectuer une neutralisation.

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradation:

Les méthodes de détermination de biodégradabilité ne s'appliquent pas aux matières anorganiques.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Accumulation / Évaluation:

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune adsorption dans le sol ou sédiment.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

La substance contenue dans le mélange ne remplit pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7. Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

Liste de propositions pour nomenclature/appellation des déchets conformément à AAV:

13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit:

16 05 06 *	Produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire
------------	--

*: Soumis à une documentation.

Code des déchets conditionnement:

16 05 06 *	Produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire
------------	--

*: Soumis à une documentation.

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

Élimination appropriée / Emballage:

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification			
UN 1814	UN 1814	UN 1815	UN 1814

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 20 avr. 2021





Date d'édition: 27 mai 2021

Version: 4

Page 9/11

MIG·O·MAT®

Elektrolyt

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.2. Nom d'expédition des Nations unies			
HYDROXYDE DE POTASSIUM EN SOLUTION	HYDROXYDE DE POTASSIUM EN SOLUTION	POTASSIUM HYDROXIDE SOLUTION	POTASSIUM HYDROXIDE SOLUTION
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
 8	 8	 8	 8
14.4. Groupe d'emballage			
II	II	II	II
14.5. Dangers pour l'environnement			
Non	Non	Non	Non
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			
Dispositions particulières: Quantités exceptées (EQ): Danger n° (code Kemler): Code de classification: C5 code de restriction en tunnel: (E) Remarque:	Dispositions particulières: Quantités exceptées (EQ): Code de classification: - Remarque:	Dispositions particulières: Quantités exceptées (EQ): Numéro EmS: Remarque:	Dispositions particulières: Quantités exceptées (EQ): Remarque:

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Aucune donnée disponible

15.1.2. Directives nationales

 [DE] Directives nationales

Notice explicative sur la limite d'occupation

22 JArbSchG.

Classe risque aquatique

WGK:

1 - schwach wassergefährdend

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 20 avr. 2021

Date d'édition: 27 mai 2021

Version: 4

Page 10/11

MIG·O·MAT®

Elektrolyt

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1. Indications de changement

Aucune donnée disponible

16.2. Abréviations et acronymes

Sigles et acronymes, consulter la liste à l'adresse suivante: <http://abk.esdscom.eu>

-ADR: Accord européen relatif transport des marchandises dangereuses par route

-CAS: Chemical Abstract Service

-CLP: Classification, labelling and Packaging

-DNEL: Derived No Effect Level

-EC50: Effective Concentration 50%

-ECHA: European Chemical Agency

-LC50: Lethal Concentration 50%

-LD50: Lethal Dose 50%

-PBT: persistent, bioaccumulative, toxic

-PNEC: Predicted No Effect Concentration

-REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

-SVHC: Substance of Very High Concern

-VOC: Volatile organic compounds

-vPvB: very persistent, very bioaccumulative

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

REACH Dissemination Portal <https://echa.europa.eu/de/information-on-chemicals/registered-substances>

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]-:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux (<i>Met. Corr. 1</i>)	H290: Peut être corrosif pour les métaux.	Expériences tirées de la pratique/sur l'homme.
Toxicité aiguë (par voie orale) (<i>Acute Tox. 4</i>)	H302: Nocif en cas d'ingestion.	Classification minimum.
Corrosion cutanée/irritation cutanée (<i>Skin Corr. 1A</i>)	H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.	Classification minimum.

16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Mentions de danger	
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 20 avr. 2021

Date d'édition: 27 mai 2021

Version: 4

Page 11/11

The logo for MIG·O·MAT is displayed in white text on a red rectangular background. The text consists of the words 'MIG', 'O', and 'MAT' separated by dots.

Elektrolyt

16.7. Indications diverses

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Cette FDS a été préparée sur la base des données visées à l'article 1 et responsable de cette entreprise

FS préparée par:

TÜV SÜD Industrie Service GmbH

Département des services environnementaux

Westend Straße 199

80686 Munich - Allemagne